

Question bourse/ajac

Par **CardiB**, le **29/07/2019** à **20:37**

Bonjour, je voulais savoir si lorsque on a déjà redoublé sa l1 une fois et quand par la suite on est passé ajac (59/60 de crédits) est-ce que on a toujours la bourse ou pas? J'ai vu le règlement concernant le fait qu'il faut 60pts de crédit pour l'avoir mais bon je veux savoir si y a des personnes qui sont passés par cette situation. Merci d'avance

Par **Isidore Beautrelet**, le **30/07/2019** à **07:32**

Bonjour

Si ça n'a pas changé, si vous redoublez vous avez toujours droit à votre bourse peu importe le nombre de crédits validés.

La seule règle est qu'il faut que vous obteniez votre licence en 5 ans, c'est-à-dire que vous avez droit à deux redoublements en licence, au bout du troisième vous perdez votre droit aux bourses.